



Commune de Merville

## Conseil Municipal du 28 Mars 2024

### NOTE DE PRESENTATION Entité : Commune de Merville

### SOMMAIRE

#### COMMUNE DE MERVILLE – BUDGET PRINCIPAL

##### I/ ANALYSE RETROSPECTIVE

##### II/ ORIENTATIONS BUDGET 2024

#### ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN – BUDGET ANNEXE

##### I/ ANALYSE RETROSPECTIVE

##### II/ ORIENTATIONS BUDGET 2024

## COMMUNE DE MERVILLE

### I/ ANALYSE RETROSPECTIVE

#### a) Budget de la commune (au 31/12/2023)

	Année 2023	Pour rappel Année 2022
➤ Section de fonctionnement		
Recettes :	13 513 029,15 €	12 975 194,35 €
Dépenses :	12 933 383,05 €	12 149 721,15 €
Excédent N :	579 646,10 €	825 473,20 €
Excédent N-1 :	1 783 022,20 €	1 557 549,00 €
Soit un excédent de	<b>2 362 668,30 €</b>	<b>2 383 022,20 €</b>
➤ Section d'investissement		
Recettes :	5 201 606,61 €	3 418 387,60 €
Dépenses :	6 180 701,14 €	6 502 350,58 €
Déficit N :	- 979 094,53 €	Déficit N - 3 083 962,98 €
Excédent N-1 :	307 677,45 €	3 391 640,43 €
Soit un déficit de	<b>- 671 417,08 €</b>	Excédent N <b>307 677,45 €</b>
➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement : (en annexe)		
Recettes :	634 443 €	2 703 343 €
Dépenses :	800 474 €	2 677 725 €
Déficit N	<b>- 166 031 €</b>	Excédent N <b>25 618 €</b>

Disponible pour le financement du budget primitif 2024 :

2 362 668,30 € - 837 448,08 € = **1 525 220,22 €**

En préambule, le budget primitif de la commune de Merville a changé de nomenclature en 2023, la nomenclature M57. Certains articles ont été modifiés ou imputés sur d'autres chapitres. De plus, la commune de Merville a été retenue sur la vague 3 de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif en un seul document à partir de 2024 pour l'exercice budgétaire 2023.

➔ **Pour la section de fonctionnement**

Sur les dépenses réelles (les mouvements réels de la balance générale)

Désignations	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général Chap011	2 339 219 €	2 111 407 €	2 147 196 €	1 995 485 €	2 121 557 €	2 425 197 €
Charges de personnel Chap012	5 747 798 €	5 958 873 €	6 044 176 €	5 936 890 €	6 551 357 €	6 681 835 €
Charges financières Chap66	259 465 €	211 389 €	299 368 €	204 932 €	251 404 €	205 448 €
Autres charges de gestion courante / exceptionnelles Chap65	2 255 028 €	2 207 253 €	2 697 163 €	2 112 351 €	2 762 613 €	3 238 071 €

<b>Total de l'ensemble des dépenses</b>	11 481 790 €	11 231 166 €	11 755 712 €	10 572 268 €	12 149 721 €	12 933 383 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Explications /

Sur le chapitre 011 : l'augmentation s'explique principalement par les fluides (électricité + 88 600 € - gaz + 212 000 €) et les denrées alimentaires (marché restauration collective + 30 000 €)

Sur le chapitre 012 : augmentation de 130 478 €

Sur le chapitre 65 : augmentation de la subvention de 100 000 € pour l'espace d'animation S. Hessel par rapport à 2022 pour revenir à la subvention initiale (suite au remboursement de la CAF) – les écritures internes avec la CCFL (logements sociaux) 385 500 € et la contribution du SDIS + 30 000 €

- Sur les recettes réelles

Désignations	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ventes de produits –prestations de service chap70	368 681 €	327 116 €	315 920 €	309 384 €	974 527 €	999 170 €
Impôts et taxes chap73	9 283 447 €	9 464 153 €	9 492 823 €	8 646 591 €	8 847 093 €	9 033 822 €
Dotations – subventions – participations chap74	1 206 518 €	1 356 106 €	1 175 008 €	2 402 989 €	2 715 881 €	2 965 990 €
Dotation forfaitaire (DGF)	601 319 €	532 252 €	478 384 €	419 129 €	354 955 €	359 780 €
Autres produits – produits exceptionnels chap75 et 77	771 837 €	516 740 €	297 364 €	111 686 €	237 720 €	152 198 €

<b>Total de l'ensemble des recettes</b>	11 708 913 €	12 368 593 €	12 364 230 €	12 080 045 €	11 735 887 €	13 513 010 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Explications /

Sur le chapitre 73 : l'évolution de la fiscalité + 250 000 € - baisse des droits de mutation de 80 000 €

Sur le chapitre 74 : les écritures internes avec la CCFL (logements sociaux) 385 500 €

## → Pour la section d'investissement

- Sur les dépenses réelles

Désignations	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles (20) – (études – licences)	21 333 €	78 483 €	254 766 €	353 732 €	219 241 €	121 650 €
Subventions d'équipement versées (204) – (SIECF)		41 049 €	215 294 €	115 898 €	61 738 €	137 076 €
Immobilisations corporelles (21) – (terrains – équipements)	201 359 €	237 347 €	561 618 €	619 854 €	274 763 €	254 603 €
Immobilisations en cours (23) - (travaux)	2 058 782 €	579 527 €	322 936 €	926 823 €	4 448 841 €	4 535 281 €

Pour rappel : Il est proposé pour les amortissements concernant les travaux du TE Flandre (ex : SIECF) une durée de 10 ans au lieu de 5 ans actuellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

De plus, suite au passage de la nomenclature M57, les amortissements sont comptabilisés sur l'année N au prorata temporis.

## Structure des dépenses du personnel et des effectifs

### Structure des effectifs au 31/12

Type Emploi	2021	2022	Variation 2021/2022	2023	Variation 2022/2023
Emplois Permanents (Titulaires CNRACL et IRCANTEC)	160	159	- 0.63 %	154	-3.14 %
Contractuels de droit public	25	23	- 8 %	30	30.43 %
Contractuels de droit privé	2	3	50 %	1	-66.67 %
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>185</b>	<b>2.19 %</b>	<b>185</b>	<b>0 %</b>

### Evolution des charges du personnel

2021	2022	Variation 2021/2022	2023	Variation 2022/2023
5 936 889,58 €	6 551 356,87 €	10,35 %	6 681 834,51 €	1,99 %

La dette

## ➤ Analyse rétrospective

Année	CRD	IRD	Total
2017	7 185 653 €	1 795 318 €	<b>8 980 971 €</b>
2018	7 011 447 €	1 577 095 €	<b>8 588 542 €</b>
2019	6 163 387 €	1 340 247 €	<b>7 503 634 €</b>
2020	5 288 275 €	1 132 794 €	<b>6 421 069 €</b>
2021	4 670 039 €	956 247 €	<b>5 626 286 €</b>
2022	8 378 304 €	1 382 589 €	<b>9 760 893 €</b>
2023	7 568 870 €	1 204 203 €	<b>8 773 073 €</b>

CRD : capital restant dû – IRD : intérêt restant dû  
Montant au 31 décembre de l'année N

## Montant annuel

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2017	803 201 €	288 766 €	<b>1 091 967 €</b>
2018	850 206 €	265 986 €	<b>1 116 192 €</b>
2019	848 060 €	236 849 €	<b>1 084 909 €</b>
2020	875 112 €	207 453 €	<b>1 082 565 €</b>
2021	593 236 €	169 688 €	<b>762 924 €</b>
2022	713 375 €	216 761 €	<b>930 135 €</b>
2023	724 638 €	195 138 €	<b>919 776 €</b>

## II / ORIENTATIONS BUDGET 2024

### 1- Les recettes fiscales

#### → *Impôts locaux*

Il est rappelé que conformément à l'article 1640 G du code général des impôts, le taux de TFPB 2023 des communes est recalculé, en additionnant la proposition taux communal 2023 et le taux du Département (pour 2023, le taux était de 19,26 %), sous réserve que le Conseil Départemental ne modifie pas son taux.

Pour rappel, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales arrive à son terme. Dans ce cadre et afin d'éviter des conséquences néfastes, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations ont été « neutralisés ».

Pour rappel en 2023, le taux de taxe d'habitation n'est plus gelé comme les années précédentes. Les communes et EPCI doivent obligatoirement voter un taux de taxe d'habitation et en faire en mention dans la délibération de vote des taux.

Concernant les recettes relatives aux impôts et taxes, ces dernières se composent majoritairement des recettes liées aux taxes foncières et à la compensation de la taxe d'habitation, ainsi que l'attribution de compensation d'un montant de 4 830 799,56 €. Pour les propriétés bâties, le taux communal est pour 2023 de 36,28 %, pour les propriétés non bâties est de 45,37 % et pour la taxe d'habitation RS est de 17,70 %.

La municipalité devant faire face à de nombreuses contraintes budgétaires en 2024, pour maintenir un niveau de services à hauteur des attentes des Mervillois et assurer une capacité d'autofinancement positive à minima pour investir, une augmentation prévisionnelle d'environ 5 points est proposée au budget 2024 pour le taux de la taxe sur le foncier bâti et entre 1 à 2 points pour le taux THRS.

Cette augmentation pourrait représenter un ajout de 500 000 € au budget de fonctionnement de la ville.

Taux de la taxe sur le foncier bâti	:	41 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	:	45,37 %
Taux THRS	:	19 %

#### → *Situation fiscale*

Recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 9 740 habitants

## Projection des produits issus la fiscalité directe locale 2023-2026

	2023 Résultat CA provisoire	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	2026 Prévisionnel
Produits de la taxe Foncière commune	3 762 236 €	4 300 000 €	4 400 000 €	4 500 000 €
Produits de la taxe d'habitation	36 553 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Produits de la taxe Foncière sur les propriétés non bâties	110 930 €	110 930 €	110 930 €	110 930 €
<b>Totaux des produits fiscalité directe locale</b>	<b>3 909 719 €</b>	<b>4 450 930 €</b>	<b>4 550 930 €</b>	<b>4 650 930 €</b>
<b>Coefficient correcteur en négatif</b>	<b>1 063 915 €</b>	<b>1 113 774 €</b>	<b>1 115 000 €</b>	<b>1 116 000 €</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>1 434 743 €</b>	<b>1 434 743 €</b>	<b>1 434 743 €</b>	<b>1 434 743 €</b>
<b>DCRTP et FNGIR</b>	<b>735 366 €</b>	<b>735 366 €</b>	<b>735 366 €</b>	<b>735 366 €</b>
<b>Total de la fiscalité</b>	<b>5 015 913 €</b>	<b>5 507 265 €</b>	<b>5 606 039 €</b>	<b>5 705 039 €</b>

Depuis 2021, les communes bénéficient des allocations compensatrices de la TFPB perçues par le Département.

## 2- Budget de fonctionnement 2024

### a) Budget principal Commune

- Un budget par service a été proposé et sera validé afin de maîtriser et d'optimiser les dépenses dans les chapitres de charges à caractère général, de gestion courante et de personnel. Les services se décomposent de la façon suivante : Services techniques – multi-accueil – informatique – communication – ECRH - fêtes et cérémonies – péri-scolaire
- Optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement
- Gel des charges à caractère général et des charges de gestion courante/exceptionnelle sauf pour les dépenses concernant les fluides (suivant le contexte actuel).
- Gel des charges de personnel (en prenant en compte l'augmentation du point d'indice et l'augmentation de l'assurance des risques statutaires + 60 000 €)
- Subventions ECRH/ CCAS / CSSH
- COPIL Subventions afin d'étudier les demandes de subvention.
- Recettes : Récupération FCTVA entretien voirie, réseaux et bâtiment (Loi de finances) – dotation forfaitaire de recensement 18 090 € - dotation des titres sécurisés CNI 38 000 € - participation manager de centre-ville (le solde) Région 4 600 € - prise en compte de l'indu de la CAF de 135 000 €

**b) Subventions Budget CCAS et centre social Stéphane Hessel – Espace Culturel Robert Hossein (budget annexe)**

- Subvention communale pour le CCAS est de 550 000 €
- Il est à noter que la subvention peut être modifiée sur l'exercice 2024 car le service convivialité sera affecté au CCAS de Merville et non plus sur le budget de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel.
- Subvention pour le centre social Stéphane Hessel de 342 000 €
- Subvention communale pour l' ECRH de 50 000 €.

Il est à noter que sur l'année 2022, il a été repris les charges de personnel de l'Espace Culturel Robert Hossein sur le budget. Pour information, les charges de personnel de 2023 représentent un budget de 676 000 €. Sur 2024, il est proposé de partir sur un montant de 650 000 €, tout en se réservant la possibilité de le modifier en fin d'année en fonction de l'évolution des charges de personnel (écritures internes sur le budget).

**c) Evolution prévisionnelle des dépenses du personnel 2024**

	<b>2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges du personnel</b>	<b>6 681 834,51 €</b>	<b>6 650 000 €</b>	<b>- 0,5%</b>

Il est proposé au regard des éléments suivants :

L'effet GVT (glissement vieillesse technicité – avancement d'échelon/grade etc..). A ce sujet, les conditions d'avancements de grade ont été assouplies, ce qui permet de reconnaître la valeur professionnelle et de faire évoluer les agents en poste depuis des années.

Le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique pour tenir compte de l'évolution du SMIC au 1/01/2024 (+1.13%),

L'effet report des augmentations du SMIC, du point d'indice et des reclassements opérés en catégorie B et C opérés en 2023

L'effet report des recrutements opérés en 2023 renforçant les services, des nominations suite à avancement de grade et réussite à concours sur une année complète

La revalorisation indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : ajout de 5 points d'indice majorés à tous les agents publics

L'indemnisation de jours épargnés sur le Compte Epargne Temps uniquement en cas de départ des agents tenant compte du relèvement des montants forfaitaires d'indemnisation du CET 150 € en catégorie A, 100 € en B et 83 € en C (au lieu de 135 €, 90 € et 75 €)

L'adhésion au service de prévention du CDG59 – Pôle Santé au Travail dont la contribution annuelle est de 85 € par agent. Auparavant, la facturation se faisait à l'acte et donc aux agents ayant été vus dans l'année.

L'augmentation de la cotisation du contrat risques d'assurances statutaires.

Le départ de la direction des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, et du manager de centre-ville sans remplacement en expérimentant une réorganisation interne et un développement des compétences des agents.



Conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définies pour le mandat, des leviers pourront alléger ces nouvelles charges, notamment :

- Le financement de contrats aidés par l'Etat « Parcours Emplois Compétences » et les aides liées à l'apprentissage
- Le renforcement du recours à des prestataires extérieurs pour des besoins occasionnels et/ou des missions demandant une technicité humaine et matérielle (Exemple : espaces verts, plomberie)
- Le non renouvellement systématique des départs en retraite : étude de fonctionnement, des missions et réévaluation du temps de travail dédié
- Le développement des compétences des agents et de la polyvalence
- L'optimisation des modes d'organisation (révision des plannings, redéfinition des tâches)
- La mutualisation des services périscolaires entre la commune et le CCAS
- La diminution du recours au remplacement d'agents absents notamment au service Hygiène.
- La diminution du nombre d'heures supplémentaires rémunérées.

➤ **Structure des effectifs au 31/12**

Type Emploi	2022	2023	Variation 2022/2023	2024
<b>Emplois Permanents (Titulaires CNRACL et IRCANTEC)</b>	159	154	- 3.14 %	152
<b>Contractuels de droit public</b>	23	30	30.43 %	24
<b>Contractuels de droit privé</b>	3	1	-66.67 %	1
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>185</b>	<b>2.19 %</b>	<b>177</b>

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Désignations	2022	2023	2024
Ventes de produits – prestations de service	974 782 €	999 170 €	916 830 €
Impôts et taxes	8 847 093 €	9 033 609 €	9 427 850 €
Dotations – subventions - participations	2 715 881 €	2 408 000 €	2 408 000 €
Dotation forfaitaire (DGF)	354 955 €	359 000 €	350 000 €
Autres produits – produits exceptionnels	237 729 €	152 198 €	102 000 €

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Désignations	2022	2023	2024
Charges à caractère général	2 121 557 €	2 425 197 €	2 365 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 551 357 €	6 681 835 €	6 650 000 €
Autres charges de gestion courante	2 744 629 €	3 237 265 €	2 866 000 €

➤ **Capacité d'autofinancement**

Désignations	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	12 830 174 €	13 383 035 €	13 075 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 472 267 €	12 438 773 €	11 880 800 €
Epargne de gestion	1 357 907 €	944 263 €	1 194 200 €
Intérêts de la dette	251 404 €	205 448 €	193 000 €
Epargne brute	1 106 503 €	738 815 €	1 001 200 €
Remboursement du capital	713 374 €	724 638 €	739 880 €
Epargne nette	393 129 €	14 177 €	261 320 €
Amortissements (écritures transfert fct/inv)	274 994 €	289 162 €	200 000 €
Epargne nette - amortissements	118 135 €	- 274 985 €	61 320 €

➤ **Structure de la dette / Emprunt**

Emprunt

Pour rappel, la commune a réalisé un emprunt à hauteur de 4,5 millions d'euros en 2022 concernant les travaux de l'école Victor Hugo.

Les travaux seront financés par fonds propres et par les subventions des différents partenaires (Etat, CCFL, TE, Flandre, Département et Région)

Besoin de financement

Année	Recettes INV	Dépenses INV	Financements
2024	2,8 M €	2,8 M €	Fonds Propre – subventions

➤ **Analyse prospective**

Année	CRD	IRD	Total
2024	6 741 258 €	1 050 046 €	<b>7 791 304 €</b>
2025	5 894 536 €	921 050 €	<b>6 815 586 €</b>
2026	5 028 169 €	817 750 €	<b>5 845 919 €</b>

CRD : capital restant dû – IRD : intérêt restant dû

Montant au 31 décembre de l'année N

## Montant annuel

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2024	739 880 €	174 060 €	<b>913 940 €</b>
2025	748 452 €	153 459 €	<b>901 911 €</b>
2026	761 036 €	127 521 €	<b>893 437 €</b>

### ➤ Dépenses d'investissement

Il est à noter que la compétence voirie a été transférée à la CCFL en 2019

Année 2024 - Projet :

Rue Jourdain – rue Cassez – rue Parmentier – impasse ancien chemin d'Hazebrouck – impasse rue Barra – rue Orphée Variscotte – rue des Fondateurs – rue Capelboom – rue du moulin d'arrewage – chemin de la clarence

Il est à noter que les accotements sont pris en charge à 100% et la borduration à 50 % (sauf création de bordures) par la CCFL.

Travaux voiries Noréade : rue Dupond – rue Simone Weil – rue Frédéric Dejonghe – Rue Albert Schweitzer – cité des Fleurs

Pour rappel, les fonds de concours de la CCFL (à hauteur de 50 % du projet)

- Fonds de concours tourisme : 400 000 € : Reçu 204 680 € - 2<sup>ème</sup> acompte demandé
- Fonds de concours culture : 100 000 € : non utilisé
- **Fonds de concours 2018 de 50 € / habitant - Soldé (Vidéo-protection – Parking Bezegher)**
- **Fonds de concours 2019 de 75 € / habitant : Réhabilitation V. Hugo 759 300 € Soldé**
- Fonds de concours 2020-01 de 50 € / habitant  
Acompte de 87 646 € - 2<sup>ème</sup> acompte 125 000 €  
Parking Bezegher 70 636 € - Travaux trottoirs divers (route de la Gorgue – Ancien chemin Hazebrouck – rue Cochette – Rue de l'Épinette) 192 000 €
- Fonds de concours 2020 - 02 de 75 € / habitant : non utilisé
- Fonds de concours de 4 480 200 € pour le mandat 2020/2026  
Réhabilitation école V. Hugo : 2 634 339 € (acompte sollicité)

### Sur les dépenses

*Les restes à réaliser*

<u>Article 202</u> PLU	5 624 €
<u>Article 2031</u> Mission de maîtrise d'œuvre divers	31 000 €
 <u>Article 2041581</u>	
Travaux TE Flandre	230 000 €

(EP rue Pasteur 20 000 € - Effacement et enfouissement des réseaux rue O. Variscotte  
210 028 €)

<u>Article 2111</u>	19 000 €
<u>Article 2313</u>	
Ecole Victor Hugo	164 850 €
<u>Article 2315</u>	
Base Nautique	310 000 €
Travaux divers	35 000 €
<u>Article 261</u> Titres de participation	5 000 €

### *Les propositions*

- Opération travaux V. Hugo	450 000 €
- Immobilisations incorporelles (logiciels – PLU)	106 000 €
- Halte fluviale (2 <sup>ème</sup> phase)	50 000 €
- Travaux de mise en sécurité du bâtiment ECRH	56 000 €
- Travaux de clôture cimetière et Bd de la Liberté	43 000 €
- Trottoirs F Capelle	100 000 €
- Travaux trottoirs Bd V. Hugo	61 000 €
- Matériels informatiques (3 CX – ordinateurs)	30 000 €
- Travaux trottoirs rue R Leclerc	14 000 €
- Titres de participation SPL	5 000 €
- Concession aménagement Batellerie	207 000 €

### Sur les recettes

#### *Les restes à réaliser*

<u>Article 1321</u> Etat et établissements nationaux	221 978 €
<u>Article 1322</u> Région	202 465 €
<u>Article 1323</u> Département	210 000 €

#### Année 2024 :

- Ventes du patrimoine :	275 000 €
(vente terrain Tilleul 70000 € acte de vente en cours - vente bâtiment 168, rue d'Aire 110 000 € - vente terrain Gounod estimatif 35 000 €)	
- Subvention Région (halte nautique et vidéo protection)	125 000 €
- Subvention fonds européen	77 000 €
- Fonds de concours	800 000 €
- Projets Territoriaux structurants Ecole V. Hugo	210 000 €
- DSIL école V. Hugo	204 000 €
- DETR parking du Sart	44 000 €
- TE Flandre ACTEE 2 Halte Fluviale	14 000 €
- TE Flandre ACTEE 2 Ecole V. Hugo	34 000 €

## ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN – BUDGET ANNEXE

### I/ ANALYSE RETROSPECTIVE

#### **Budget annexe ECRH (au 31/12/2023):**

Subvention communale : 65 000 €

Année 2023

Pour rappel Année 2022

→Section de fonctionnement

Recettes :	952 081,07 €		871 735,05 €
Dépenses :	884 398,60 €		881 655,35 €
Excédent :	67 682,47 €	Déficit	- 9 920,30 €
Déficit N-1 :	- 4 409,33 €	Excédent N-1	5 510,97 €
<b>Soit un excédent de</b>	<b>63 273,14 €</b>	<b>Déficit</b>	<b>4 409,33 €</b>

→Section d'investissement

Recettes :	21 307,55 €		40 229,37 €
Dépenses :	27 194,34 €		20 199,31 €
Déficit N :	- 5 841,79 €	Excédent N	20 029,96 €
Excédent N-1 :	66 406,55 €		46 376,59 €
<b>Soit un excédent de</b>	<b>60 564,76 €</b>	<b>Excédent</b>	<b>66 406,55 €</b>

Reste à réaliser pour la section d'investissement :

En annexe

Dépenses :	/ €		/ €
Recettes :	/ €		/ €

Il est à noter que pour le budget de la commune et celui de l'Espace Culturel Robert Hossein, des écritures ont eu lieu pour inclure les charges de personnel. Montant 676 806,94 €. La Communauté de Communes Flandre Lys a versé une subvention de soutien de 20 000 € sur 2023.

## II/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### a) Budget annexe ECRH

La subvention communale proposée est de 50 000 €. Pour rappel, une subvention de soutien de 20 000 € avait été allouée en 2023 par la CCFL. Une convention a été signée avec la CCFL sur une participation de 2 € pour les résidents de la CCFL tout public hors Merville, ainsi que les scolaires de la CCFL y compris Merville. L'estimation pour 2024 est de 24 000 €.

Il est à noter que sur l'année 2023, il a été repris les charges de personnel de l'Espace Culturel Robert Hossein sur le budget. Pour information, les charges de personnel de 2023 représentent un budget de 676 806,94 €.

#### Investissement 2024

Partie cinéma : Matériel informatique (rack 27 U) 4767,66 € - lampes projecteur 3 900 € - 2 micros sans fil et récepteur 5 800 € - caméra de surveillance 4 000 €

Partie médiathèque : /

Matériels informatiques : 3 ordinateurs 2 000 €

Projet global à hauteur de 80 000 € pour l'ensemble de l'espace culturel Robert Hossein qui pourra être subventionné par la DRAC et le fonds de concours de la CCFL (pour rappel 100 000 €)

Pour la partie cinéma : sur l'investissement, il sera reversé 90 % du CNC soit 13 250 €.